PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

Citation de formation

Formation 1	Titre de formation un peu plus long

Chien blanc

Bloc médias & textes

FORMATION | FORMATION 2 | FORMATION 3

Information sur les annuaires

Texte de formation

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

Comment s'informer sur sa retraite ?

Le site officiel Info-retraite
disposer d'une informatio
retraite, de vous renseign
démarches à effectuer et
retraite, de réaliser une d
retraite valable auprès de
retraite. Nous vous détaill
précisément.

Comment trouver les caisses de retraite auxquelles on a cotisé au cours de sa carrière ?

La majorité des caisses de retraite dispose d'un site internet sur lequel vous pouvez accéder, à partir d'un espace personnel, aux informations vous concernant.
Vous pouvez retrouver la **liste des caisses de retraite** auxquelles vous avez cotisé au cours de votre carrière et leurs coordonnées, à l'aide du service ci-dessous :
Connaître vos régimes de retraite

Quels sont les services proposés par le site officiel public, Info-retraite, commun à tous les régimes de retraite ?

Le **site officiel public Info-retraite** est le **site commun** à tous les régimes de retraite.
Ce site propose un ensemble de services que cette vidéo vous présente :

Comment se constituer une brochure d'information personnalisée sur ses droits à la retraite ?

Le **site public gratuit Info-retraite** vous permet de vous constituer une **brochure d'information personnalisée** sur vos droits à la retraite selon votre parcours professionnel et votre situation personnelle.
Ma retraite mode d'emploi : votre brochure en quelques clics !

Comment accéder à son compte retraite ?

Le site Info-retraite **regroupe**, au fil de votre carrière, **toutes les informations** relatives à vos droits à la retraite acquis auprès de **vos différentes caisses de retraite**. Ces informations sont disponibles dans votre Compte retraite .
Pour accéder à ces informations, vous devez vous **créer un compte retraite.**
Retrouvez dans cette vidéo les informations utiles pour vous aider à créer votre compte retraite :
Pour accéder à vos informations personnelles, créez votre compte retraite.
Mon compte retraite

Comment consulter et corriger, si nécessaire, son relevé de carrière ?

Votre compte retraite vous permet de consulter votre **relevé de carrière** qui récapitule les périodes d'activité prises en compte pour votre retraite et le nombre de trimestres dont vous disposez.
Cette vidéo vous présente le service en ligne qui vous permet de visualiser votre relevé de carrière et d'accéder à la synthèse de vos droits à la retraite, enregistrés par vos caisses de retraite.
Vous pouvez imprimer et télécharger votre relevé de carrière **à tout moment**.
Si vous constatez que votre relevé de carrière comporte des anomalies ou que certaines périodes d'activité n'ont pas été prises en compte, vous pouvez en demander la correction à partir de votre compte retraite. **Ce service est accessible à partir de 55 ans** et uniquement en cas de connexion à votre compte retraite avec FranceConnect.
Info retraite – Corriger ma carrière

Comment obtenir un entretien avec un conseiller retraite ?

L'entretien information retraite vous permet de faire le point sur votre carrière passée, d'obtenir des simulations du montant de votre retraite et de poser vos questions à un expert.
L'entretien information retraite vous permet d'obtenir des informations sur les points suivants :
- Vos droits auprès de vos différentes caisses de retraite, de base et complémentaire
- L'évolution de vos droits, compte-tenu de vos choix et des aléas de carrière (périodes de formation, de chômage, de temps partiel, de maladie, de maternité, etc.)
- Le futur montant de votre retraite à différents âges (âge minimum légal de départ à la retraite, âge auquel vous pourrez bénéficier d'une retraite à taux plein…)
- Les dispositifs permettant d'améliorer le montant de votre retraite : surcote, rachats de trimestre, retraite progressive, cumul emploi-retraite, etc.

Vous pouvez bénéficier d'un entretien **à partir de 45 ans.**
Pour cela vous devez contacter (par téléphone, courrier ou e-mail) l'une des caisses de retraite auprès desquelles vous avez cotisé.
Pour en trouver les coordonnées, vous pouvez utiliser le service suivant :
Connaître vos régimes de retraite

Comment obtenir des informations sur la retraite progressive ?

La retraite progressive consiste à **percevoir une partie de vos retraites** de base et complémentaire **tout en poursuivant votre activité professionnelle à temps partiel**
Pour bénéficier d'une retraite progressive, vous devez **remplir les conditions suivantes** :
- Etre à 2 ans de l'âge légal de départ à la retraite
- Justifier d'au moins 150 trimestres d'assurance, toutes activités confondues.

Ce service vous permet de connaitre les conditions de la retraite progressive selon votre activité :
Parcours Info Retraite – Retraite progressive
Vous pouvez effectuer une **simulation du montant de votre retraite progressive**, dans votre compte retraite, avec le service Mon estimation retraite :
Mon compte retraite
Si vous décidez de terminer votre carrière en retraite progressive, vous pouvez faire une **demande unique de retraite progressive** valable pour l'ensemble des caisses de retraite auprès desquelles vous avez des droits à pension.
La demande s'effectue également dans votre compte retraite au moyen du service Demander ma retraite progressive .
La demande de retraite progressive doit être effectuée **au plus tôt 5 mois avant la date souhaitée**.

Comment réaliser une estimation du montant de sa retraite ?

A l'approche de votre retraite, vous pouvez obtenir, dans votre compte retraite, une **estimation du montant de votre retraite** à partir des informations de carrière enregistrées par vos caisses de retraite.
Vous pouvez recommencer autant de fois que vous le souhaitez en choisissant différents scénarios de carrière et de vie personnelle : expatriation, nouvel enfant, création d'entreprise, etc.
Cette vidéo vous présente plus précisément les possibilités offertes par le service de simulation du montant de votre retraite :
Accédez au service qui vous permet de réaliser une estimation de vos retraites :
Estimer le montant de votre retraite

Comment faire une demande unique de retraite pour toutes ses caisses de retraite ?

Lorsque vous avez pris la décision de partir en retraite, votre compte retraite vous permet de faire une **demande unique de retraite** valable pour l'ensemble des caisses de retraite auprès desquelles vous avez des droits à pension.
Le formulaire de demande de retraite en ligne est personnalisé et pré-rempli de certaines informations.
Vous devez le compléter et joindre les justificatifs demandés scannés ou photographiés.
Lors de la saisie de vos informations, vous pouvez à tout moment revenir à l'étape précédente.
Vous pouvez aussi enregistrer votre demande pour y revenir plus tard. Elle est conservée 90 jours.
Vous pouvez suivre à tout moment l'état d'avancement de votre demande.
Vous devez faire votre demande de retraite **au moins 6 mois avant la date de départ souhaitée**.
Retrouvez dans cette vidéo les informations utiles pour vous aider à faire votre demande unique de retraite :
Avant d'effectuer votre demande unique de retraite en ligne, vous pouvez vous constituer un document d'information personnalisé qui vous guidera pour réaliser cette démarche.
Ma demande unique de retraite : mode d'emploi
Pour démarrer votre demande unique de retraite, utilisez le service en ligne :
Faire votre demande unique de retraite

Qu'en est-il des plans d'épargne retraite ?

Si vous bénéficiez de produits d'épargne retraite supplémentaire (contrats individuels ou collectifs), le service Mes contrats épargne retraite de votre compte retraite vous permet de les consulter.
Vous en bénéficiez si vous, ou peut-être l'un de vos employeurs, avez cotisé de façon facultative auprès d'un ou plusieurs organismes de gestion de retraite supplémentaire.
Mes comptes épargne retraite

Pour en savoir plus

Info-retraite
Source : Groupement d'intérêt public "Union retraite"

Services en ligne

Téléservice : Mon compte retraite
Téléservice : Connaître vos régimes de retraite
Téléservice : Info retraite – Corriger ma carrière
Téléservice : Parcours Info Retraite – Retraite progressive
Simulateur : Estimer le montant de votre retraite
Téléservice : Ma demande unique de retraite : mode d'emploi
Téléservice : Faire votre demande unique de retraite
Téléservice : Mes comptes épargne retraite

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

FIL INFOS

CULTURE, TOURISME
Marché du lundi

SCOLARITÉ
École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

TOUTES LES ACTUALITÉS

EN CE MOMENT

Du **20** JUIL.

FESTIVAL

Formation du 20

TOUS LES ÉVÉNEMENTS

MAIRIE DE SOLENZARA
Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

04 95 57 40 05